

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pour atteindre l'égalité, il faut appeler une femme une femme!

Montréal, le 19 septembre 2017 - Pour sa première sortie publique, que nous propose la présidente du Conseil du statut de la femme ? Un changement de nom qui reprend l'idée reçue selon laquelle le féminisme est une menace aux hommes et qu'il faudrait les inclure dans le vocable!

Le droit à l'égalité des femmes est un concept établi dans le droit québécois qui doit être promu par les gouvernements. L'égalité de fait est loin d'être atteinte et banaliser ce fait met en danger les acquis.

Parler de *Gender equality* est encore plus dommageable en faisant disparaître le mot femme du discours public. Pourquoi chercher un langage neutre alors que le droit à l'égalité des femmes est menacé. «Pour atteindre l'égalité, il ne faut pas viser l'égalité des genres, mais bien faire disparaître le *genre*, ces stéréotypes qui contribuent à justifier et maintenir l'infériorisation des femmes», rappelle la présidente de *Pour les droits des femmes du Québec* (PDF Québec), Michèle Sirois. «Et pour atteindre l'égalité, il faut appeler une femme une femme!»

L'égalité des sexes passe par la disparition des stéréotypes de genre

Les stéréotypes sexuels sont toujours aussi présents dans nos sociétés et même, ces dernières années, ils ont connu un regain de visibilité. On pense notamment aux manuels scolaires qui véhiculent des images stéréotypées comme dans les livres du cours Éthique et culture religieuse. Pourtant, l'article 5 de [la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) stipule que les États signataires s'engagent à lutter contre ces stéréotypes. Mettre l'égalité des genres comme objectif est contraire aux engagements du Québec à l'égard des femmes.

Le CSF doit se centrer sur le droit à l'égalité des femmes

Malgré des progrès réels en matière de droits, les inégalités entre les hommes et les femmes sont encore importantes : les violences contre les femmes, les écarts salariaux, leur faible présence dans les secteurs porteurs comme l'informatique et l'intelligence artificielle en sont quelques exemples. «Le nom actuel du Conseil du statut de la femme traduit bien son mandat et celui-ci est toujours justifié», a rappelé Mme Sirois. «Et ce nom est très inclusif puisqu'il englobe tout de même un peu plus de la moitié de la population du Québec!»

Le Conseil doit se centrer sur sa mission qui est celle de promouvoir et défendre les droits des **femmes**. «Le CSF a une responsabilité à l'égard des femmes et ne doit pas les trahir», de conclure Mme Sirois.